



Le PG CATM

N° 1061
OCTOBRE
2024

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc



*"La FNCPG-CATM a ravié la
flamme de la Nation en mémoire
du grand rassemblement du
3 septembre 1949. Émotion devant
l'Arc de Triomphe paré de l'insigne
des jeux paralympiques."*

Jeux paralympiques de Paris 2024 : l'armée de Champions a brillé de mille feux

- Sur les 75 médailles remportées par l'équipe de France, 25 d'entre elles ont été décrochées par des para athlètes de l'armée de Champions (6 médailles d'or, 5 d'argent et 14 de bronze).
- Un succès qui démontre l'engagement du ministère des Armées dans l'accompagnement d'athlètes et des militaires blessés, via la reconstruction par le sport.

Du 28 août au 8 septembre, 236 athlètes ont représenté la France lors des Jeux paralympiques. Le ministère des Armées a représenté plus de 11% de la délégation française, avec 28 sportifs de haut niveau de la Défense (SHND) sélectionnés.

L'armée de Champions s'est particulièrement illustrée en para cyclisme sur piste et sur route, en remportant 8 médailles dans cette discipline, dont 3 titres olympiques. Les SHND ont également brillé dans les sports suivants :

- para natation, 3 médailles (1 argent, 2 bronze),
- para tennis de table, 3 médailles (3 bronze),
- para triathlon, 2 médailles (1 or, 1 argent),
- para badminton, 2 médailles (1 or, 1 bronze),
- para canoë-kayak, 2 médailles (1 argent, 1 bronze),
- para judo, 1 médaille d'argent,
- para aviron, 1 médaille de bronze,
- para athlétisme, 1 médaille de bronze,
- para tir, 1 médaille de bronze,
- para escrime, 1 médaille de bronze.



© Patrice Normand

Sébastien Lecornu
Ministre des Armées

Sébastien Lecornu a été nommé Ministre des Armées et des Anciens combattants dans le gouvernement de Michel Barnier.

Le 23 septembre 2024, Sébastien Lecornu a convié de nombreux intervenants à l'hôtel de Brienne dans le salon Rochambeau, à un moment de remerciements pour le travail effectué par Madame Patricia Mirallès au Secrétariat d'Etat depuis juillet 2022.



Jean-Louis Thieriot,
Ministre délégué

Jean-Louis Thieriot, a été nommé Ministre délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens combattants, Sébastien Lecornu.

Élu député depuis 2018, Jean-Louis Thieriot s'est constamment engagé pour donner à nos armées les moyens nécessaires pour remplir leurs missions, particulièrement lors de l'examen de la loi de programmation militaire 2024-2030.

Le ministre délégué s'occupera des anciens combattants et de la mémoire. Le ministre des Armées et des Anciens combattants, Sébastien Lecornu, lui confiera également des missions dans les domaines internationaux, du rayonnement territorial du ministère et de la transition écologique.

SOMMAIRE

OCTOBRE
2024

- UNE – Le 3 septembre
- 2 – Nominations / Jeux paralympiques
- 3 – Message du Président Chazeau
- 4 – Le 3 septembre réception
- 5 – Le 3 septembre ravivage
- 6 – 7 – Dans les départements
- 8 – 9 – La libération dans l'Est
- 10 – Le bataillon du Pacifique
- 11 – Le camp des Milles
- 12 – 13 – Assemblée Nationale
- 14 – Les billets « drapeau »
- 15 – Note de lecture / Mots croisés
- 16 – Publicité



PLAQUES FUNÉRAIRES

Plaque standard collection Plexiglas 300x150mm



Documentation et tarif sur simple demande à :

SERIGRAPHIE WETTER

26 rue de Huningue 68870 BARTENHEIM
Tél : 03 89 69 16 67 Email : contact@serigraphiewetter.com

Rendez-vous sur notre site internet www.serigraphiewetter.com

ALLOCUTION DU 3 SEPTEMBRE

Par Hubert Chazeau - Président

Mesdames, Messieurs,

Chers invités en vos grades et qualités,

Chers amis,

Bienvenue dans notre siège de la FNCPG-CATM qui se complète maintenant avec les OPEX, sans oublier les veuves et les sympathisants qui représentent la moitié des effectifs. Effectifs qui sont en baisse comme dans toutes les fédérations d'Anciens Combattants.

Nous avons dû quitter notre immeuble de la rue Copernic devenu trop grand, trop coûteux et inadapté. Nous y étions pourtant très attachés. Il était l'âme des créateurs de la Fédération, les Prisonniers de guerre, puisque notre Association a trouvé sa source dans le second conflit mondial. Nous avons eu l'occasion cette année, pour les 80 ans de la libération de la France, de participer à de nombreuses cérémonies en mémoire de nos morts.

Petit rappel historique pour expliquer notre attachement à cette date du 3 septembre :

Fin juin 1940, au terme de la campagne de France menée en six semaines par l'armée allemande, la France compte un peu moins de 100 000 tués ce qui est énorme.

Un million huit cent mille hommes seront faits prisonniers et seront détenus pour une grande partie en Allemagne pendant toute la durée de la guerre. Ils avaient combattu et souhaitaient que soit reconnue leur qualité de combattants.

En 1949 les Prisonniers de guerre se mobilisent à l'appel de la FNCPG créée au lendemain du conflit pour défendre l'honneur des combattants prisonniers de guerre, pour obtenir la reconnaissance de leurs droits.

Ils se sont réunis le 3 septembre 1949, plus de 1 000 000 participants au Vel d'hiv d'abord, puis à l'Arc de triomphe pour se recueillir sur la tombe du Soldat Inconnu.

Nous avons mis dans le hall l'affiche signée FOUGERON qui rappelle cette journée.

Reconnue d'utilité publique par le décret du 1^{er} avril 1948 la Fédération ne cesse d'œuvrer tant sur le plan de la défense des droits que sur le plan civique et social.

Il serait beaucoup trop long de vous citer les nombreuses actions humanitaires qui se sont succédées depuis 1946, tant en métropole que dans différents pays d'Afrique.

Les plus récents : l'opération espoir de mémoire en partenariat avec France Alzheimer, trois chiens guides d'aveugles à des malvoyants, la convention avec l'institut Gustave Roussy pour réaménager 12 chambres pour des parents de jeunes enfants atteints de cancer et récemment une tombola au profit des Apprentis d'Auteuil organisme dirigé en 1923 par le Père Daniel BROTTIER aumônier militaire volontaire pendant toute la guerre 14/18.

Voici pour les plus grandes opérations, ce qui n'exclut pas les aides ponctuelles auprès de diverses associations ou à nos adhérents en difficultés ou sinistrés. Toutes ces activités font l'objet d'articles dans notre journal national et dans les pages départementales.

Nous sommes bien sûr en relation étroite avec les services de l'Etat, l'ONAC-VG, et les différentes associations du monde combattant dont l'UFAC.

Merci d'être venus et de m'avoir écouté.

Maintenant je vous invite à partager le pot de l'Amitié.



Le 15 juillet dernier, le Président Hubert Chazeau accompagné de Paulette Chovelon ont été reçus par Madame Marie-Christine Verdier-Jouclas, Directrice générale, dans son bureau de l'ONACVG aux Invalides.

Entretien très cordial qui a permis d'échanger sur les projets que nous avons lancés avec Madame Paucelle-Delelis et sur le PG-CATM.



Pour préparer les prochaines échéances, en particulier les commémorations à venir autour du 11 novembre (armistice de la grande guerre) et du 13 novembre (attentats de Paris), le Conseil d'Administration du Bleu de France s'est réuni autour de Patrick Remm, réélu à la présidence. C'est Jacky François qui représentait la FNCPG-CATM.

ANNIVERSAIRE DU 3 SEPTEMBRE RECEPTION



Vue sur la cour intérieure où a eu lieu la réception



Le Président débute son allocution



Présence du porte-drapeau et de notre pigiste



Côte à côte, le Général Eric Maury, directeur général adjoint de l'ONACVG et André Rakoto, directeur du service départemental de Paris



A côté de Raymond Gimbert, le Général Christophe de Saint-Chamas, Gouverneur des Invalides



Le verre de l'amitié

RAVIVAGE DE LA FLAMME DE LA NATION

3 SEPTEMBRE 2024



Depuis le musoir des Champs Élysées



*Nous avons défilé en direction de l'Arc-de-Triomphe
en présence des touristes nombreux*



Mise en place des porte-drapeau, du tambour et du clairon



Ravivage de la Flamme de la Nation



Le Général Éric Maury accompagne le Président



Notre gerbe



*Le porte-drapeau de la FNCPPG-
CATM*

DANS LES DÉPARTEMENTS

Drôme / Ardèche Guilherand-Granges



Le 15 août dernier une émouvante cérémonie s'est tenue à Guilherand-Granges (07) pour commémorer le 80ème anniversaire du bombardement aérien qui visait la destruction du pont sur le Rhône reliant la commune ardéchoise à Valence. Pris à parti par un feu anti-aérien particulièrement nourri, les bombardiers américains se sont empressés de se débarrasser de leur mortelle cargaison tuant plusieurs centaines de valentinois et faisant environ 2000 sinistrés. Sur la commune de Guilherand on retira des décombres 21 corps. En quelques minutes ce seul événement aura provoqué plus de victimes que durant toute la durée de la guerre. Mais malgré ces tonnes de bombes déversées le pont ne fut que partiellement endommagé. Il fut définitivement détruit quelques jours plus tard par un raid de la RAF.

En 2014 une plaque commémorative a été installée à quelques mètres du lieu du drame sur un petit muret, allégorie des ruines de ce quartier martyr. Depuis, chaque 15 août la municipalité rend hommage aux victimes de cette terrible journée en présence de descendants des victimes et d'anciens combattants de la commune.

Yonne – Prissé



Dimanche 8 septembre 2024, à 10h, Patrice Mournetas, Président départemental des ACPG-CATM-OPEX de l'Yonne, en tant que Président de l'amicale des anciens de la Poste aux armées, avait organisé l'assemblée générale annuelle à Prissé en Saône-et-Loire. Accompagné par Xavier Blanc, délégué départemental 71 et de Henri Sarrazanas, délégué départemental 31, il a déposé une gerbe de fleurs au monument aux morts en hommage aux 15 postiers militaires morts

en Indochine dont 3 à Diên Biên Phu et 9 tombés au champ d'honneur en Algérie, ainsi que pour tous les morts pour la France. Une délégation d'anciens combattants en Afrique du Nord de la commune était présente. Un pot de l'amitié a clôturé la manifestation mémorielle.

Haute-Garonne - Toulouse



MONUMENT DESMARTYRS DE BORDELONGUE – Haut-lieu de la barbarie nazie et de recueillement aujourd'hui

La plupart des victimes de Bordelongue ont été fusillées, certaines portaient encore à l'emplacement du cœur un disque blanc percé de balles meurtrières, leurs yeux sont bandés. D'autres portaient encore au cou la corde qui mit fin à leurs souffrances.

Ces crimes n'ont pu être possibles qu'avec la complicité de miliciens et valets de la gestapo. Quelle lâcheté de la part de ces français au rabais.

L'inhumation de ces victimes se déroulait la nuit, le 9 novembre 1943, ensuite les 27 et 28 décembre, le 5 janvier puis les 5 – 18 et 19 avril 1944.

Le témoin principal était la veuve d'un combattant de 14-18 et dont le fils était prisonnier de guerre en Allemagne. Elle résidait dans une métairie voisine.

Des prisonniers nazis sont venus sous bonne escorte pour ouvrir la tranchée mais à l'ouverture des cercueils ils croyaient que leur tour était arrivé, mais eux n'étaient pas surveillés par des nazis.

Ayons une pensée pour les aviateurs Anglais qui reposent dans le cimetière du quartier.

Un dépôt de gerbes termina la cérémonie. Celle des Anciens Combattants fut déposée par Serge Ramel, président du quartier de Lafourquette et par Bernard Ravidat, président départemental des PG-CATM de Haute-Garonne.

Isère – Saint-Savin

La commémoration du 80ème anniversaire de la libération du pays berjallien a rassemblé une foule nombreuse à la stèle de Flosaillies.

Sous une chaleur écrasante, les habitants, ainsi que les élus locaux et représentants d'associations patriotiques se sont réunis pour rendre hommage aux combattants et résistants qui ont contribué à libérer le pays berjallien de l'occupation. La cérémonie, empreinte d'émotion, a été marquée par le rappel des sacrifices consentis par ces hommes et ces femmes pour garantir la liberté que nous chérissons aujourd'hui.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Fabien Durand, maire de Saint-Savin, les autorités locales et les enfants du CMJ ont déposé des gerbes de fleurs au pied de la stèle tandis qu'une minute de silence a été observée en mémoire des combattants. L'hymne national et le chant des partisans ont résonné avec force, rappelant à tous l'importance de ce devoir de mémoire.



A noter la présence de Madame Emmanuelle Loup, résistante à 17 ans, aujourd'hui âgée de bientôt 100 ans, très émue de participer à cet hommage.

📍 Ariège – Quérigut



Les chemins de la liberté

En ce jour du 18 juin 2024, notre Section ACPG-CATM-OPEX de Quérigut a commémoré la cérémonie qui s'est déroulée devant la Stèle des Passeurs du Laurenti dans la forêt domaniale de Quérigut en présence d'une assistance nombreuse.

Ce recueillement a revêtu un caractère particulier en raison de la récente mise en valeur du mémorial rénové ainsi que par la réalisation de sa nouvelle clôture.

Nous le devons à nos amis de l'association du Counc en Donezan qui nous ont apporté aide et assistance bénévole pour permettre de donner une nouvelle âme à ce lieu qui évoque tant de faits historiques avec le sacrifice au risque de leur vie des passeurs, combattants de l'ombre, lors de la guerre mondiale 39/45. C'est notre devoir de mémoire de les honorer.

Le président.

📍 Dordogne – Périgueux



Comme chaque année, une cérémonie de commémoration en hommage aux Harkis a eu lieu sur l'esplanade du Souvenir de Périgueux, mercredi 25 septembre.

Lors de cette cérémonie, Marin Lassalle, directeur du cabinet du préfet de la Dordogne, a également lu le message du ministre des Armées, Sébastien Lecornu : « Les Harkis sont unis à notre nation avec une histoire, une mémoire et un destin. L'histoire avec un pays dont ils attendaient tant avant de subir un abandon, dans des conditions d'accueil qui ne sont pas dignes ni de l'histoire, ni des valeurs de la France. Parce que les Harkis ont partagé notre combat, ils doivent partager l'histoire de notre nation ».

📍 Tarn – Brassac



Dimanche 22 septembre a eu lieu le rassemblement départemental et la journée du souvenir à Brassac des ACPG-CATM et Veuves du Tarn. Plusieurs centaines de Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc et Opérations Extérieures se sont donné rendez-vous à Brassac pour leur rassemblement départemental annuel.

Cette belle journée en Terre de courage et de résistance, sous un franc soleil, revêtait de plus le souvenir des quatre-vingts ans de la Libération. Après l'office religieux, la trentaine de porte-drapeaux, a pris le chemin du monument aux morts où M. le maire de Brassac entouré de Mme Capotorté représentant M. Bonnacarrère, député, ainsi que Mme la maire de Castres, de M. Coupaye, directeur de l'ONACVG, de M. Contal, secrétaire général adjoint de la FNCPG-CATM, représentant Hubert Chazeau, président national, entouré de M. Pauzié, président départemental de cette même fédération, de M. Benoît, président CATM de la section de Brassac, ont rendu un vibrant hommage aux enfants de la commune, morts pour la France.

Ensuite, plus de 200 participants entourés des présidents de section du Tarn, se sont retrouvés autour du repas de l'amitié où furent prononcées les allocutions des différentes personnalités, suivies d'un temps de recueillement pour les compagnons disparus au cours de l'année.

En signe de reconnaissance et de fidélité, la médaille de la FNCPG-CATM fut remise à 38 récipiendaires.

Jean-Hugues Pauzié, président départemental, clôtura cette assemblée générale par de chaleureux remerciements aux personnes présentes et diverses personnalités tout en donnant rendez-vous à tous pour l'année prochaine.

Christian Pouget, secrétaire départemental.

LA LIBÉRATION DE LA FRANCE DANS L'EST D'AOÛT 1944 À JANVIER 1945

Après la libération de Paris et le débarquement en Provence fin août, la jonction entre la 2^e division blindée (12^e régiment de cuirassiers et le régiment de spahis marocains) du général Leclerc venant de Normandie et parti de Paris le 8 Septembre, et la 1^{re} armée sous le commandement de Lattre, s'est effectuée le 12 septembre 1944 en Bourgogne à Aisey-sur-Seine et Nod-sur-Seine près de Dijon. Cette dernière avait remonté la vallée du Rhône avec la 7^e armée américaine, en libérant Saint Etienne (le 2 Septembre), Lyon (le 3) Mâcon, Chalon sur Saône, Beaune (le 8) et Autun (le 9) après de violents combats, alors que Dijon abandonnée dans la nuit du 10 au 11 retrouvait sa liberté à son tour. Overlord et Dragoon étaient alors réunis avec quatre mois d'avance sur les prévisions.

Au cours de cette remontée, la 1^{re} Armée avait incorporé au fur et à mesure, de son avancement de nombreux FFI, en augmentant notablement ses effectifs de 137 000 hommes à près de 400 000 hommes.

À partir de septembre 1944, « l'armée de la Libération est un heureux amalgame de l'armée d'armistice, de la France libre et des Forces françaises de l'intérieur ». Les FFI remplaçaient les troupes coloniales, c'est-à-dire les tirailleurs d'Afrique Subsaharienne par des locaux à la fois à cause de la dureté du climat qui s'annonçait mais aussi pour des raisons politiques, ce qu'on a appelé le blanchissement : Dès le 7 Septembre, l'Etat-Major évoquait « la transformation rapide des troupes sénégalaises en unités entièrement blanches » selon l'historienne Claire Miot. Selon plusieurs historiens, les américains ne voyaient pas d'un bon œil la présence de noirs dans l'armée française qu'ils avaient largement équipée.

Tourisme militaire en France

Parallèlement, la 3^e armée du général Patton, partie de Paris le 25 août, commençait ce qu'il a appelé son « tourisme militaire en France », souffrant du manque de carburant - dû à l'allongement des lignes de ravitaillement et à la

dispersion des unités entre la Normandie (VII^e corps) et la Lorraine (XI^e et XX^e corps) - en libérant le 29 août Château Thierry et Soissons, Châlons sur Marne dans la nuit, le 31 août Reims. Elle commençait une campagne de Lorraine qui a eu pour point d'orgue la bataille de Metz qui l'a opposé à la 1^{re} armée du général Knobelsdorff, du 27 août au 13 décembre 1944, dans l'ouest mosellan, entre Thionville au nord et Pont-à-Mousson au sud. Avec, entretemps, la libération de Verdun le 1^{er} Septembre, la conquête de la ligne Mézières-Rocroi le 3, la libération de Nancy le 15, de Lunéville le 16. L'attaque de l'ancienne place forte du Reich par la III^e armée américaine a rencontré une forte résistance de la défense allemande, et s'est soldée par de lourdes pertes de part et d'autre de la ligne de front. La ville fut prise le 22 novembre 1944, mais

certain forts de Metz ne déposèrent les armes qu'en décembre 1944.



Le 15 septembre, de Lattre reçoit l'ordre de se regrouper face aux Vosges pour l'offensive sur l'Alsace. Ainsi la 1^{re} Armée qui s'est affranchie de la tutelle de la 7^e armée américaine, participait début Octobre à la bataille des Vosges qui a marqué la première

vraie résistance allemande en France à l'avancée alliée après l'effondrement du front normand. Elle a pris Montbéliard le 14 novembre et Héricourt le 17, puis Gérardmer et atteint le Rhin le 19 avant toutes les autres armées alliées. Mulhouse est investi le 20, le Ballon d'Alsace est pris le 24 par la 1^{re} DFL et Belfort le 25. La jonction entre les deux corps d'armée est alors réalisée, encerclant au passage près de 10 000 Allemands.

La prise de Strasbourg

Initialement réservée au 6^e corps américain, la prise de Strasbourg a été confiée à la 2^e DB, plus en avance. Strasbourg fut libérée le 13 novembre, à l'issue d'une charge partie de Baccarat libérée le 31 octobre, et en traversant les cols des Vosges difficilement praticables et barrés. Les allemands tenaient solidement leurs positions empêchant les alliés de déferler en Alsace. Mais elle est arrivée à franchir la crête des Vosges par Dabo

surprenant l'ennemi en débouchant sur ses arrières dans la plaine d'Alsace. Et a reçu l'ordre de prendre Strasbourg à la place du 6e Corps d'armée américain s'il n'était pas prêt, dans la nuit du 22 au 23 novembre.

Le groupement tactique Rouvillois pénétrait le premier dans Strasbourg après la libération de Sarrebourg et La Petite-Pierre par la 2e DB. La ville est nettoyée durant deux jours jusqu'à la reddition allemande. En faisant hisser le drapeau tricolore sur la cathédrale, le général Leclerc faisait alors respecter le serment tenu devant ses hommes à Koufra le 1er mars 1941 de « ne déposer les armes que lorsque le drapeau tricolore flotterait de même sur Metz et Strasbourg ».

La poche de Colmar

Cependant, Leclerc est cloué en Alsace et doit se battre contre sa hiérarchie, d'autant plus, qu'avec ses 15 000 hommes, il ne pèse pas lourd face aux 250 000 hommes du général de Lattre le préféré du Général de Gaulle. Sa division est bloquée dans la plaine d'Alsace inondée, en position défensive. Il travaille à la réduction de la poche de Colmar et la reprise de la ville le 9 Février 1945 permettant ainsi à l'Est de la France d'être entièrement libérée. Les combats eurent lieu du 20 janvier au 9 février 1945 dans des conditions extrêmement difficiles liées à l'hiver particulièrement rigoureux cette année-là et au terrain qui n'offrait pratiquement aucune couverture naturelle aux Alliés.

La durée inattendue des opérations tenait en partie au fait que l'Alsace constituait un secteur secondaire pour les Américains et ce, en dépit de l'enjeu que représentait pour les Français la libération de l'Alsace et de Colmar. L'Alsace constituait également un enjeu de premier ordre pour les Allemands qui considéraient qu'elle faisait partie intégrante du territoire du Reich. En conséquence, il était hors de question de laisser les Français la reprendre. S'ajoutait la menace que ferait peser une présence alliée en Alsace sur l'artère vitale que représente le Rhin pour l'économie de guerre allemande.

La bataille des Ardennes

La contre-attaque allemande sur les Ardennes (du 16 décembre 1944 au 30 janvier 1945), a stoppé momentanément l'avance des Alliés, et les a fait reculer, obligeant Eisenhower à déplacer des troupes pour tenir le front et à envisager l'éventualité d'une retraite sur les Vosges, en abandonnant l'Alsace et Strasbourg qui risquait d'être repris par les allemands, dans ce cas. Un véritable casus-belli pour De Gaulle qui a donné l'ordre à De Lattre de tenir Strasbourg, et a réussi à ce que Eisenhower suspende les manœuvres d'évacuation.

Dans les Alpes, les cols donnant accès à l'Italie ne sont libérés qu'à la fin du mois d'avril 1945 et les dernières poches côtières où les troupes allemandes se sont



Prise de Strasbourg © Chemins de mémoire

retranchées pendant de longs mois (Royan, Lorient, La Rochelle, Dunkerque et Saint-Nazaire) sont les derniers territoires libérés entre le 14 avril et le 11 mai 1945.

Paul Philippart

Ordre du Jour N°73

Officiers, sous-officiers et soldats
de la 2^{me} Division Blindée,

En cinq jours vous avez traversé les Vosges malgré les défenses ennemies et libéré Strasbourg.

Le serment de Koufra est tenu!

Vous avez infligé à l'ennemi des pertes très sévères, fait plus de neuf mille prisonniers, détruit un matériel innombrable et désorganisé le dispositif allemand.

Enfin et surtout, vous avez chassé l'envahisseur de la Capitale de notre Alsace, rendant ainsi à la France et à son armée son prestige d'hier.

Au nom du Général de Gaulle et de la France, je vous en remercie.

Nos camarades tombés sont morts en héros,
Honorons leur mémoire!

Strasbourg, le 24 novembre 1944.

Le Général LECLERC,
Commandant la 2^{me} Division Blindée.

2017.1.1.14



Félix Broche – Compagnon de la Libération à titre posthume

LE BATAILLON DU PACIFIQUE !

Des volontaires « pacifiens » à la pointe du combat pour libérer la France



Les premiers volontaires du bataillon du Pacifique

Le bataillon du Pacifique a été créé au lendemain du ralliement des Etablissements français de l'Océanie (Polynésie Française), des Nouvelles-Hébrides et de la Nouvelle Calédonie à la France libre durant l'été 1940. Car dès septembre des centaines de personnes se présentaient aux autorités et se portaient volontaires pour poursuivre les combats aux côtés des Britanniques. Le 24 septembre 1940, Félix Broche était nommé par télégramme du général de Gaulle commandant supérieur des troupes en Océanie et envoyé à Nouméa pour former ce bataillon appartenant à la 1^{re} division Française Libre du général Pierre Koenig, à partir des contingents tahitien (300 hommes) et néo-calédonien (300 hommes). Ils rejoignent Sydney le 5 mai 1941, à Liverpool Camp pour y recevoir leur premier entraînement militaire et un équipement britannique. Ces soldats étaient surnommés les « Tamari 'i volontaires », ce qui signifie les enfants volontaires (« tamari 'i » signifie « enfants » en tahitien) qui avaient surnommé Félix Broche affectueusement le « metua » (le père). Puis ils rejoignent Suez à bord du Queen Mary en faisant escale à Ceylan.

Le Bataillon du Pacifique a cantonné successivement en Égypte, en Palestine (à Qastina, près de Tel Aviv), puis en Syrie avant de retourner en Égypte dont il a passé la frontière le jour de la Saint-Sylvestre 1941. Il a intégré la brigade Koenig, pris la passe d'Halfaya le 15 janvier 1942 et, le 14 février 1942, pris position à Bir-Hakeim où il s'est illustré pendant la bataille du 26 mai au 11 juin 1942, où malheureusement le lieutenant-colonel Broche est tué et où le sergent Walter Grand devient le premier Tahitien à être décoré de la croix de guerre 1939-1945. « Les volontaires du Pacifique, à la pointe du combat, confirment la valeur militaire dont ils avaient fait preuve au cours des opérations qui ont précédé la bataille », télégraphiait le 4 juin de Gaulle à Henri Sautot, haut-commissaire de France en Nouvelle-Calédonie. Le bataillon participait à la seconde bataille d'El Alamein avant de faire mouvement vers la Tunisie et de s'embarquer pour l'Italie où il débarquait à Naples.

LA CROIX DE LA LIBÉRATION

Entretemps, le 1^{er} juillet 1942, le Bataillon du Pacifique et le bataillon d'infanterie de marine (BIM), ayant tous deux subi de lourdes pertes, fusionnaient pour donner le bataillon d'infanterie de marine et du pacifique (BIMP) qui participa à tous les combats de la 1^{re} DFL (Tunisie, Italie, Provence et remontée, Vosges et Alsace, poches de l'Atlantique, Authion). Après de durs combats, notamment à la bataille du Garigliano et de Toscane où il a perdu 68 hommes, le BIMP embarquait à nouveau et participait au débarquement de Provence à Cavalaire.

Débute ensuite sa remontée vers le Nord : le bataillon combat à Lyon, dans les Vosges, en Alsace et passe les onze derniers mois de la guerre à la caserne Latour-Maubourg, dans l'enceinte des Invalides, à Paris, car une partie des « pacifiens » (275) sont fragilisés par les rigueurs climatiques et remplacés par des FFI et des engagés de métropole. Cependant, une partie du bataillon ne va pas à Paris et continue le combat dans le massif de l'Authion, dans les Alpes. Le 28 mai 1945, le général de Gaulle décernera au BIMP la croix de la Libération, avec ce commentaire : « Gardera dans l'histoire la gloire d'avoir représenté l'infanterie coloniale sur les champs de bataille où les Forces françaises libres ont été les premières à reconquérir l'Honneur ».

À la fin de la guerre, les survivants océaniens du BIMP sont envoyés à Saines puis à Marseille où ils embarquent sur le Sagittaire. Le navire est plus que surchargé puisque 2 000 personnes embarquent sur un bateau de 200 places. Après une escale technique en Guadeloupe, le Sagittaire atteint enfin Papeete le 5 mai 1946. Tous les commerces sont fermés les 5 et 6 mai, et la population de Tahiti se déplace pour accueillir les soldats partis depuis cinq ans. Le navire repart peu après pour la Nouvelle-Calédonie.

Paul Philippart

CAMP DES MILLES

Mémoire et Éducation



Le Camp des Milles, situé entre Aix-en-Provence et Marseille, est aujourd'hui le seul grand camp français d'internement et de déportation (1939-1942) encore intact.



UN LIEU TÉMOIN ET UN REPÈRE CITOYEN INNOVANT POUR AUJOURD'HUI

Le Site-mémorial du Camp des Milles est un Musée d'Histoire et des Sciences de l'Homme, tourné vers l'éducation et la culture. S'étendant sur 15 000 m², il propose un parcours permanent diversifié, aux approches complémentaires. Un lieu exceptionnel pour connaître l'Histoire, se souvenir des personnes internées et déportées.

Le volet historique : un Vel d'Hiv' du Sud

Après une présentation de la « montée des périls » entre les deux guerres mondiales, la première partie du parcours présente l'histoire des trois grandes périodes du Camp des Milles entre 1939 et 1942, replacée dans son contexte local, national et européen : camp d'internement pour « sujet ennemi » sous la III^e République (sept 1939 - juin 1940), puis, sous l'autorité de Vichy, camp de transit et d'internement des « indésirables » (juillet 1940 - août 1942) et enfin camp de déportation des Juifs vers Auschwitz (août et septembre 1942). Des bornes audiovisuelles reconstituent également les destins individuels d'internés célèbres ou inconnus ; d'autres présentent le récit de témoins de cette époque.

Le volet mémoriel : seul camp français préservé

Le volet mémoriel permet la visite, émouvante, des lieux historiques laissés en l'état. L'immense « four à tuiles », baptisé Die Katakomben par les internés qui en firent un lieu de création artistique, constitue l'un des temps forts de la visite avec les espaces où s'entassaient les internés dans les étages, le premier niveau pour les personnes âgées, le second pour les hommes et le troisième pour les femmes et enfants.

Le volet réflexif et citoyen : une originalité reconnue internationalement

Cette troisième partie présente de façon inédite des connaissances scientifiques pluridisciplinaires et inter-génocidaires, qui permettent au visiteur de mieux comprendre les étapes de l'engrenage vers le pire ainsi

que les mécanismes humains récurrents (préjugés, effet de groupe, passivité, soumission aveugle à l'autorité...) qui y ont conduit et peuvent y conduire. Il s'agit ainsi de donner au visiteur des outils de réflexion sur la responsabilité de chacun dans une

possible « montée des périls ». Cette section « réflexive » se termine par un « Mur des actes justes » qui présente la diversité des actes de sauvetage et de résistances aux quatre grands crimes à caractère génocidaire du XX^e siècle, contre les Arméniens, les Juifs, les Tsiganes et les Tutsis au Rwanda. Un hommage et une invitation à la responsabilité individuelle. L'originalité de ce volet réflexif est aujourd'hui reconnue au plan international, en particulier à travers les demandes d'insertion présentées par les plus grands musées sur le sujet, ceux d'Auschwitz, de Washington, de Jérusalem, de Kigali, d'Erevan.

En coopération avec le Musée d'Auschwitz, le Site-mémorial du Camp des Milles a étoffé son parcours muséographique avec une nouvelle exposition permanente en extérieur qui matérialise le lien entre le Camp des Milles et celui d'Auschwitz et rend compte, à travers les destins présentés, de la diversité des trajectoires individuelles ou familiales dans la tragédie commune. Elle leur rend leur humanité en rappelant que les Juifs déportés depuis le Camp des Milles n'étaient pas seulement les victimes innocentes de la barbarie vichyste puis nazie mais qu'ils avaient un métier, des qualités, des convictions...

Sources : dossier de presse du Camp des Milles

Photos © Paulette Chovelon



ASSEMBLÉE NATIONALE

Questions Réponses

Question de M. Romain Daubié (Démocrate (MoDem et Indépendants) – Ain) concernant la réduction des contingents de médailles militaires aux anciens combattants.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 07/05/2024 – Page 3618.

La valeur et le prestige de la Médaille militaire sont préservés par un contingentement. Le décret n° 2021-242 du 3 mars 2021 fixant les contingents de médailles militaires pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 prévoit que le contingent annuel de médailles militaires est fixé à 2 035 pour le personnel appartenant à l'armée active et à 740 pour le personnel n'appartenant pas à l'armée active, dont un minimum de 20 % consacré à la réserve opérationnelle. Cela représente une baisse de 26 % par rapport à la période précédente (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020), en cohérence avec la diminution du nombre de candidatures éligibles. En 2022, dans le cadre du 60ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, un contingent exceptionnel de 40 médailles militaires supplémentaires a été institué pour récompenser les « anciens combattants particulièrement valeureux » de ce conflit. Les contingents fixés par le décret de 2021 ont été récemment reconduits par le décret n° 2024-262 du 25 mars 2024 pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026. Par ailleurs, le décret n° 2024-261 du 25 mars 2024 fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 a majoré exceptionnellement les contingents annuels du ministre des armées de 100 croix de chevalier destinées à des anciens combattants justifiant, pour les anciens des T.O.E ou d'A.F.N., de la Médaille militaire et de deux blessures de guerre ou citations. Sur un plan général, les propositions soumises au conseil de l'ordre sont faites en conformité avec les lois, décrets et règlements en vigueur et font l'objet d'un avis du conseil sur leur recevabilité. Au regard des critères d'appréciation du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, compétent pour statuer sur la concession de la Médaille militaire, peuvent prétendre à la concession de la Médaille militaire les anciens combattants qui, justifiant de huit années de services, sont en outre titulaires d'une citation avec croix ou ont reçu une blessure de guerre homologuée ou se sont signalés par un acte de courage ou de dévouement méritant récompense. Les décisions du conseil de l'ordre étant souveraines, les candidatures ne répondant pas à ces critères d'appréciation sont ajournées. Le conseil de l'ordre vérifie aussi que les mérites motivant une proposition pour la Médaille militaire n'ont pas déjà été récompensés par l'admission dans un ordre national. Il s'assure également que ces propositions sont conformes au principe d'égalité de traitement entre les générations du feu pour la prise en compte de leurs faits de guerre. La grande sélectivité observée dans la préparation des promotions vise à préserver la valeur de cette décoration qui ne peut être décernée de manière systématique aux anciens combattants. S'agissant de la création d'une médaille d'honneur des anciens combattants, il convient de rappeler que le système de distinctions honorifiques actuel est issu de la réforme des récompenses nationales voulue par le Général de Gaulle et menée de 1962 à 1963. Le rapport du décret n° 63-1196 du 3 décembre 1963 portant création d'un ordre national du Mérite précise notamment que « la revalorisation de la notion de décoration, en tant que marque d'honneur accordée par l'État, impose une limitation non seulement

des effectifs des attributaires des divers ordres, mais encore du nombre des décorations elles-mêmes. » Ainsi, le décret précité a procédé à la suppression des ordres ministériels spécialisés, à l'instar de l'Ordre du Mérite combattant, dans la mesure où les ordres nationaux, par leur vocation universelle, permettent de reconnaître l'ensemble des mérites, acquis à titre militaire ou civil, dans tous les domaines concourant au service de la Nation. La création de nouvelles décorations ne peut être envisagée que pour autant que le système existant ne permet pas de récompenser les mérites concernés. Or, les anciens combattants peuvent prétendre, à titre militaire, à l'admission ou à l'avancement dans les ordres nationaux ou à la concession de la Médaille militaire ou, dans le cadre de leur engagement au profit du devoir de mémoire et du renforcement du lien entre la Nation et ses armées notamment par l'exercice de responsabilités ou d'activités bénévoles au sein des associations du monde combattant ou des associations mémorielles, à des distinctions dans les ordres nationaux dans le cadre des promotions civiles. Les anciens combattants sont également reconnus par l'octroi de la croix du combattant ou de la médaille de reconnaissance de la Nation, l'attribution des médailles commémoratives et pour les personnels militaires ayant été cités ou blessés, la croix de guerre, la croix de la Valeur militaire ou la médaille des blessés de guerre peuvent leur être décernés. Au-delà des distinctions honorifiques, la reconnaissance de la Nation, qui s'exprime par l'entretien du devoir de mémoire, la commémoration des conflits et des combattants pour la patrie ou encore le soutien à des initiatives mémorielles, reste pleinement acquise à tous les anciens combattants.

Question de M. Mikaël Bouloux (Socialistes et apparentés – Ile-et-Vilaine) concernant le massacre d'Oradour-sur-Glane : accès aux archives du procès « de Bordeaux ».

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 07/05/2024 – Page 3623.

Les archives de la procédure judiciaire du massacre d'Oradour-sur-Glane, ayant donné lieu aux jugements n° 1/4809 et 2/4810 rendus le 13 février 1953 par le tribunal militaire permanent de Bordeaux, sont conservées au dépôt central d'archives de la justice militaire du Blanc (Indre). Ces documents sont librement communicables en vertu de l'arrêté du 24 décembre 2015 portant ouverture d'archives relatives à la Seconde Guerre mondiale, et notamment des documents relatifs aux affaires portées devant les tribunaux militaires et maritimes concernant des faits survenus entre le 3 septembre 1939 et le 8 mai 1945. L'ensemble des archives de ce procès sont librement consultables. Compte tenu de l'importance historique de cette procédure judiciaire, ces documents ont tous été numérisés il y a plusieurs années et sont régulièrement communiqués aux personnes qui en font la demande.

Question de M. Tematai Le Gayic (Gauche démocrate et républicaines – NUPES – Polynésie Française) concernant la déclassification des archives relatives aux essais nucléaires français.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 07/05/2024 – Page 3622.

Une commission d'ouverture des archives des essais nucléaires en Polynésie française à vocation interministérielle, pilotée par le

secrétariat d'Etat chargé des anciens combattants et de la mémoire, a été installée le 5 octobre 2021, qui associe les représentants de la Polynésie française dans un objectif de transparence. Les archives, après expertise, sont très majoritairement ouvertes à la consultation, le nombre de documents jugés incommunicables restant extrêmement limité. Afin de faciliter et soutenir la recherche historique, une page dédiée aux essais nucléaires en Polynésie française a été créée en 2021 sur le site internet Mémoire des hommes, permettant de connaître les différentes ressources documentaires et de suivre concrètement les procédures d'ouverture dans les différents services concernés. S'agissant des archives de la direction des applications militaires (DAM) du CEA, celles-ci sont principalement techniques et donc plus rarement déclassifiables. Si certains documents datant de moins de cinquante ans font l'objet d'une déclassification par le directeur du DAM, d'autres, dont le contenu expose des choix pris pour les engins, les lignées technologiques ou qui contiennent des informations proliférantes, ne peuvent l'être. À ce jour, 84 documents ont été déclarés incommunicables. Au total, la DAM a rendu 342 documents consultables en ligne sur la page dédiée du site « Mémoire des hommes », auxquels s'ajoutent les références de 15 films et 118 photographies. S'agissant des archives conservées par la direction générale de l'armement (DGA) et nécessaires à l'instruction des demandes déposées au Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires, celles-ci sont des archives intermédiaires dont la durée d'utilité administrative n'est pas échue. Elles ne peuvent donc pas encore faire l'objet d'un reversement au service historique de la défense (SHD). La DGA a néanmoins décidé d'en dresser l'inventaire pour les identifier et en établir la communicabilité, pour en faciliter l'accès aux chercheurs. Un premier inventaire devrait être mis à disposition à l'automne 2024. Quant aux archives librement communicables au titre du code du patrimoine, 44 documents ont été communiqués aux chercheurs en 2024 et 109 documents ont été déclassifiés entre 2023 et 2024, conservés au SHD. Par ailleurs, la DGA prépare avec l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense le versement d'une collection de films portant sur les essais nucléaires et provenant de divers services du ministère des armées.

Question de Mme Marie-France Lorho (Rassemblement National - Vaucluse) concernant le coût et les conséquences matérielles du départ des troupes françaises du Niger.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 14/05/2024 – Page 3812.

À la suite du coup d'État survenu au Niger le 26 juillet dernier, la junte a dénoncé les accords avec la France exigeant un départ des forces françaises, puis posant un ultimatum à l'ambassadeur de France pour quitter le Niger au 27 août 2023. Le 24 septembre 2023, le Président de la République a acté la fin de la coopération, rappelant l'ambassadeur et annonçant un départ des troupes françaises avant la fin de l'année 2023. Pour ce faire, des échanges techniques entre les forces françaises et les Nigériens ont permis la signature d'un protocole, le 19 octobre 2023, prévoyant une sortie des troupes et la restitution de la dernière emprise militaire, le 22 décembre 2023. Le fret désengagé des quatre bases françaises représente 1 929 conteneurs, 600 véhicules et 22 avions, pour une valeur de plus de 820 M€. Les équipements laissés sur place représentent une valeur de 12 M€. Il s'agit d'infrastructures non démontables ou vétustes, dont la valeur résiduelle est inférieure au coût de démontage et de transport, notamment 500 bungalows et 3 réservoirs de carburant aérien modulaires (3,4 M€), d'infrastructures type « structures métallotextiles » trop complexes à démonter (environ 5 M€) cédés après démontage de leur matériel d'environnement (climatisation, systèmes électriques, etc.) et enfin de divers petits matériels de vie en campagne

(tentes, bureaux, etc.). Les coûts directs du désengagement sont de l'ordre de 80 M€. Les grandes catégories de coûts sont le transport effectué à 65 % par voie aérienne, 32 % par voie routière et 3 % par voie maritime (70 M€), les indemnités T2 dites « OPEX » (0,6 M€) et enfin diverses dépenses concernant les zones de stockage, contrats d'externalisation, taxes aéroportuaires, etc. (10 M€). Les mouvements de personnel ont débuté le 22 octobre 2023 par des convois militaires entre les points d'appui du Niger et le Tchad. Près de 1 500 personnes ont été désengagées en 2 mois, par la route ou par vols d'A400M. La moitié a transité par le Tchad avant la métropole. Les armées ont par ailleurs appuyé le désengagement de l'ambassade de France, mené par la mission diplomatique de défense et ont évacué par voie aérienne civile et militaire 9 personnes, 1 container et 9 véhicules, le 30 décembre 2023. Les matériels rapatriés du Niger en métropole feront systématiquement l'objet d'un diagnostic approfondi au sein des ateliers industriels en régie ou privé, avant une éventuelle remise en condition. À l'issue, ces matériels seront redéployés dans leur unité d'origine. La durée de cette remise en condition demeure difficile à estimer (quelques mois à quelques années) car elle dépend notamment des capacités d'absorption des chaînes techniques.

Question de Mme Corinne Vignon (Renaissance - Haute-Garonne) concernant l'engagement des jeunes porte-drapeaux des associations patriotiques de France

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 04/06/2024 – Page 4452.

Les porte-drapeaux accomplissent, à l'occasion des manifestations patriotiques, une mission hautement symbolique en rendant hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus de tous les conflits contemporains. Afin d'encourager les vocations et honorer l'engagement des personnes exerçant la fonction de porte-drapeau, le diplôme d'honneur de porte-drapeau souligne la longévité dans l'exercice de ces fonctions. Cette récompense témoigne l'estime de la Nation à l'égard des anciens combattants, des victimes de guerre ou de toute personne portant l'emblème national. Régi par l'arrêté du 13 octobre 2006 modifié, il est décerné après trois, dix, vingt, trente, quarante, cinquante et soixante années, consécutives ou non, de service de porte-drapeau, en tant que titulaire ou en tant que suppléant. Sa raison d'être est de distinguer la durée des mérites, sans faire de différence entre les catégories de récipiendaires. Une réflexion est engagée pour mieux reconnaître l'engagement des jeunes porte-drapeaux. Elle débouchera dans les prochaines semaines. Une consultation a été menée en mai 2013 concernant la création d'une médaille d'honneur des anciens combattants et des victimes de guerre, laquelle visait à récompenser à leur juste valeur les mérites de l'ensemble des bénévoles du monde combattant associatif. Cette proposition a été rejetée, eu égard à la doctrine voulue et instaurée par le Général de Gaulle, lors de la réforme des récompenses nationales, menée de 1962 à 1963, qui visait à limiter non seulement le nombre d'attributaires de divers ordres, mais aussi celui des décorations elles-mêmes. Il a été préconisé au contraire de recourir à des propositions d'admission ou d'avancement dans l'ordre national du Mérite, lesquelles comportent de fait systématiquement des profils de bénévoles du monde combattant associatif, en leur qualité de porte-drapeaux et au titre de leurs activités dans le domaine du devoir de mémoire. Par ailleurs, des candidatures sont également appuyées auprès du ministre chargé des sports pour l'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, décoration officielle dédiée aux responsables et aux membres des associations de toute nature.



LES « BILLETS DRAPEAU »

Les mois de juillet et août 2024 marquent le 80^{ème} anniversaire de la Libération de la France et donnent lieu dans un grand nombre de villes et villages, dont beaucoup furent sinistrés entre 1940 et 1945, à des commémorations propres à rappeler à tous publics cette période tourmentée.

Certains se rappellent avoir vu les Américains arriver (souvent précédés par des bombardements meurtriers) et avoir reçu d'eux des billets de banque dits « billets Drapeau ». Ceux-ci portaient au dos le Drapeau français et la devise « Liberté – Egalité – Fraternité ». Ils étaient destinés à remplacer ceux fabriqués sous l'occupation allemande.

Imprimés aux Etats-Unis, leur format correspond au format des dollars américains. Mais dans l'exemple ci-dessous (coupure de anciens 5 francs dite « complémentaire ») le format est celui d'un dollar coupé en 2.

Mais la circulation de ces « Billets Drapeau » fut assez rapidement interdite.

Si cette opération avait réussi, elle aurait peut-être eu pour effet de faire sortir des lessiveuses ceux accumulés par les profiteurs de tous genres pendant l'occupation allemande.

Le changement inopiné et sans préavis des billets fut pratiqué après la libération et permit au Trésor Français de taxer les « profits illicites » (mais cela est une autre histoire !...)

Lorsqu'en 2002 la France a adopté l'euro, il était encore possible d'échanger jusqu'au 1er janvier 2004 les billets de type 1944 dits « complémentaires ».

Gérard Poupa

ORPHELINS

*Son père est enterré à Nîmes,
Le tiens à Bollène,
Le mien à Saint-Etienne...
Soldats anonymes
Qui ont fait la grandeur d'un pays.
Sans un bruit,
Ils sont partis.
Aucun président sur leur tombe
n'ira se recueillir
Ou les fleurir.
A l'aube de notre vie
Nous voilà orphelins,*

*Héritiers d'un Destin
Qui ne doit pas mourir,
Nous devons nous souvenir,
Nous soutenir, et avec l'encre du passé,
Sur une page oubliée
De l'Histoire de France,
Écrire notre espérance.
J'ai écrit ces quelques lignes
Pour qu'une certaine
France se souvienne.*

Poème de Messaoud Gadi – poète stéphanois

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

Le PG CATM

Je désire m'abonner au journal national "LE PG-CATM" moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal "LE PG-CATM", 6, rue de l'Amiral Courbet, 75016 PARIS.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville



LES MOTS CROISÉS

de François Creseveur

PROBLÈME 268

HORIZONTALEMENT

- 1 – Qui ont charges de ménagères
- 2 – Arrivés à la trame – Activité montagnarde
- 3 – Le pays de Léopold – Avoir sa langue dans la poche
- 4 – Reposeur utilisé par les vents – Très à la mode à Caen
- 5 – Ancienne ville de l'ancienne Babylonie – Signe distinctif (image ou à puce)
- 6 – Fait des tours pour rentrer – Toujours pas pressé
- 7 – Pièce de renfort – Pour aller très vite, il faut faire moins
- 8 – Le lac du bois de Boulogne (comme tous les lacs) étant sans fond ne peut prétendre à ce terme
- 9 – Comme disait Jacques « il faut savoir la garder »
- 10 – Il est mis en cellule – A 3 h 22 de Vannes (par mer calme) – Réjouï des insulaires

VERTICALEMENT

- A – Un moment de détente – Un coup sur la peau
- B – Palmier – Il fut le « Gendarme de l'Europe »
- C – Défense passive en mer – Cela est beaucoup mieux – Pour toujours (en latin le début suffira)
- D – Rendas labourable (façon Renaud)
- E – Zone inhospitalière – Pie selon Arthur – Garçon vacher sans la vache
- F – Toujours belle, rarement beau – Ancienne unité de force
- G – Elles peuvent être politiques, religieuses, sportives
- H – Vénéré ou exécré – A vu le jour – Eugène dans les bas-fonds s'est égaré
- I – Lorsqu'il se produit l'on reste rarement debout – Land d'Allemagne
- J – 007 en avait fait sa résidence – Jean Valjean en était à Toulon.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

SOLUTION DU PROBLÈME SEPTEMBRE (267)

HORIZONTALEMENT

- 1) EGRATIGNER
- 2) SLIP – NANTI
- 3) PUNAISE – EV
- 4) CISELE
- 5) GRES – EIN
- 6) NOTES – QUE
- 7) EST – PAUMES
- 8) SECOUEE
- 9) DESIRA – RUA
- 10) OR – ATELE

VERTICALEMENT

- A) ESPAGNE – DO
- B) GLU – ROSSER
- C) RINCETTES
- D) APAISE – CIA
- E) IS – SPORT
- F) INSEE – AUAE
- G) GAELIQUE
- H) NN – ENUMERE
- I) ETE – EE
- J) RIVET – SIAL

NOTE de LECTURE



De femme et d'acier

Le nouveau roman de Cécile Chabaud est fondé sur l'histoire hors du commun de l'unique femme médecin de la Première Guerre mondiale.

5 juin 1919. Alors que la nuit tombe, le docteur Nicole Mangin, 40 ans, tente de trouver le sommeil et se remémore les moments forts de son existence. Spécialiste de la lutte contre les maladies contagieuses et le cancer, elle se souvient surtout du front de Verdun, où elle a été mobilisée par erreur. C'est parmi les poilus, sous les bombardements, dans des hôpitaux militaires et des installations de fortune, qu'elle écrira son destin. Amie de Marie Curie, féministe courageuse confrontée à la dureté de la guerre et à la misogynie, Nicole se rappelle aussi ses fêlures de femme. Car, plus que quiconque, elle le sait : c'est de la douleur intime que naît le dépassement de soi. Par ce roman, Cécile Chabaud rend hommage à l'unique femme médecin française de la Grande Guerre.

Date de parution : 22/08/2024

Editeur : Eds de l'Archipel

Nombre de pages : 240

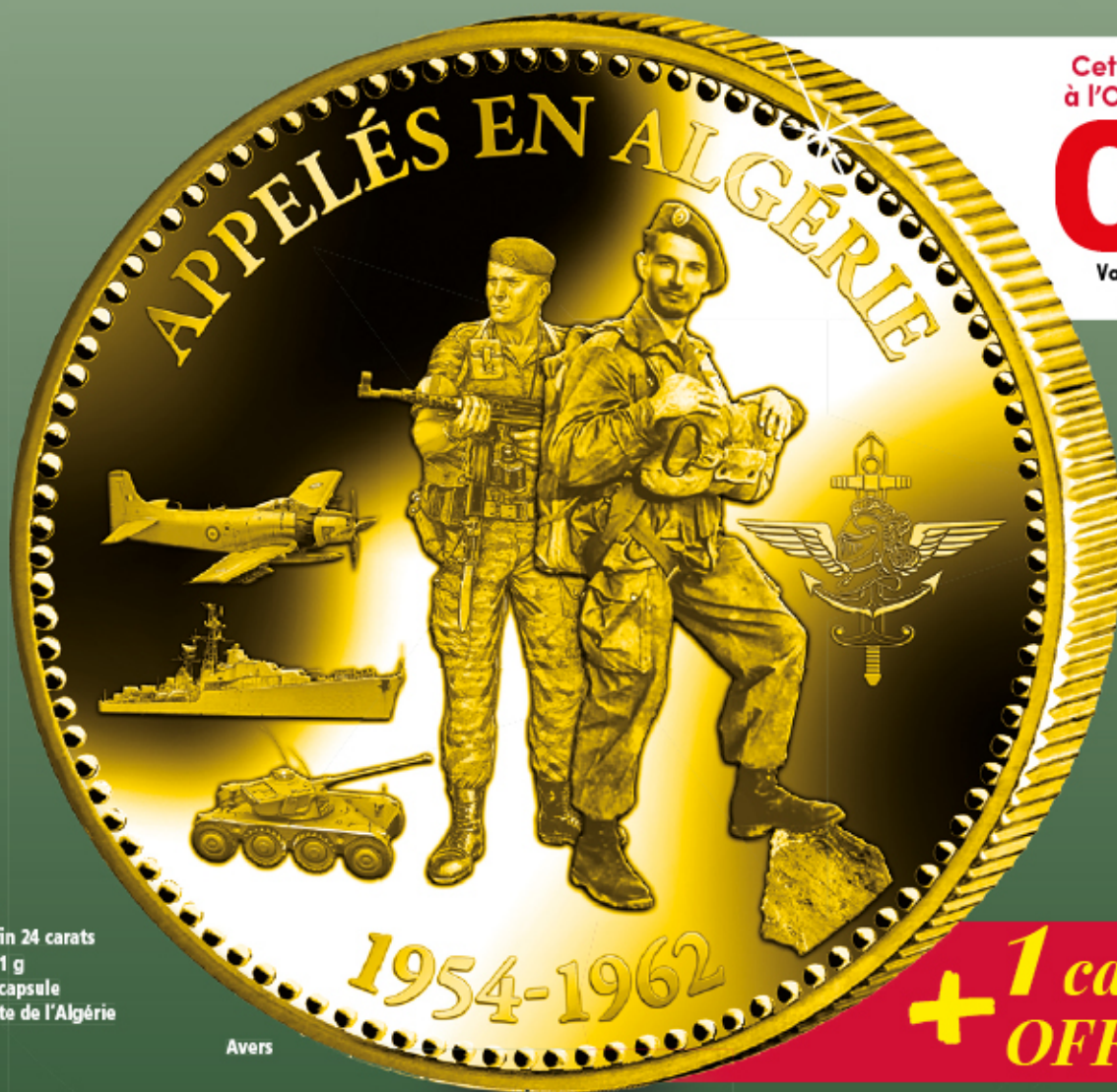
Prix FNAC : 20 €

Le PG CATM

73^e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
OCTOBRE 2024 - N° 1061
Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»
par décret du 1^{er} avril 1948.
Directeur de la publication : H. CHAZEAU
Rédactrice en chef : P. CHOVELON
Comité de Rédaction : P. CHOVELON - P. PHILIPPART - C. CHAZEAU
6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS.
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20
Email : secretariat_general@fncpg-catm.org - Internet : www.fncpg-catm.org
Abonnements :
Un an (11 Numéros) : 20 €
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08
Les imprimeries SODIMPAL-LECERF
111 Rue du Général de Gaulle
76520 Franqueville-Saint-Pierre

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tél : 01 40 02 99 00

OFFRE GRATUITE*



Cette pièce dorée
à l'Or fin 24 carats

0 €
au lieu de **25,80€**

Valable jusqu'au
15/11/2024

- Cupronickel doré à l'Or fin 24 carats
- Ø 41 mm - 31 g
- Livrée sous capsule
- Revers : Carte de l'Algérie

Avers

**+ 1 cadeau
OFFERT**

**Demandez vite cette magnifique pièce " Les appelés en Algérie ",
pour ne jamais oublier ceux qui se sont
battus pour la France.**

Pour commander = 1 seul code privilège : 1150P



Par courrier en précisant le code
1150P sur l'enveloppe



0892 35 05 22
7 jours/7 de 8h à 20h

Service 0,40€ / min
+ prix appel

Par internet :

tresordupatrimoine.fr/appelesenalgerie



À retourner sous enveloppe affranchie à : **Club Français de la Monnaie - 27039 ÉVREUX CEDEX**

tresordupatrimoine.fr

☐ **Oui**, envoyez-moi la pièce **GRATUITE**, dorée à l'Or fin 24 carats, "**Les appelés en Algérie**" et son cadeau (limite : 1 par foyer).

Ci-joint ma participation aux frais de traitement de 6,90€ par :

☐ Chèque à l'ordre du Club Français de la Monnaie

☐ Carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Eurocard-Mastercard).

N° _____

Date de validité _____

Cryptogramme au dos
de ma carte (Indispensable)

Livraison sous 6 jours. Offre valable pour la France métropolitaine et Monaco jusqu'au 15 novembre 2024.

Envoyez-moi sans obligation d'achat, selon la lettre jointe à ma pièce, les autres pièces de la collection "Combattants du XX^e Siècle dorés".

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au Règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Notre politique de traitement des données personnelles est consultable sur notre site Internet. Par notre Intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres organismes, si vous ne le souhaitez pas, il suffit de cocher [X] ou de nous contacter en nous indiquant vos nom, prénom et adresse. Offre réservée aux personnes majeures. Retrouvez nos conditions générales de vente complètes sur notre site Internet tresordupatrimoine.fr. Tous les cartons d'emballage de nos coffres sont recyclables, et donc à mettre dans votre poubelle "papiers et cartons".

1570773 1150P/P4223

M^{me}/M. _____

Prénom _____

Adresse _____

_____ Code postal _____

Ville _____

Tél. _____ Date de naissance [J][J][M][M][A][A]

Pour mieux vous servir :

E-mail _____ @

Date [J][J][M][M][A][A]

Merci de ne rien gratter ou scratcher
à votre bon de commande.

Signature
obligatoire

Club Français
de la Monnaie

229/24/EG